

Politique de confidentialité à destination des personnels et assimilés de Bordeaux INP

1. Préambule

Le Règlement (EU) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel, autrement appelé le Règlement général sur la protection des données (ci-après RGPD) fixe le cadre juridique applicable aux traitements de données à caractère personnel.

Le RGPD renforce les droits et les obligations des responsables de traitements, des sous-traitants, des personnes concernées et des destinataires des données.

Pour une bonne compréhension de la présente politique de confidentialité, il est précisé que :

- Le « **Responsable du traitement** » s'entend de la personne physique ou morale, qui détermine les finalités et les moyens d'un traitement de données à caractère personnel. Au titre de la présente Politique, le Responsable du traitement est Bordeaux INP,
- Les « **Données à caractère personnel** » ou « **Données personnelles** » s'entendent de toute information concernant une personne physique identifiée ou identifiable (Personne concernée). Est réputée identifiable une personne qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments spécifiques, propres à son identité physique, physiologique, psychique, économique, culturelle ou sociale,
- Les « **Données enrichies** » s'entendent des données à caractère personnel enrichies qui s'opposent à la notion de Données à caractère personnel « brutes » fournies par la Personne concernée. Il s'agit des données qui sont générées par le Responsable du traitement, telles qu'un profil d'utilisateur créé par l'analyse des données brutes collectées à partir d'un compteur intelligent. Il peut également s'agir de données déduites et/ou dérivées créées par le Responsable du traitement sur la base des données fournies par la Personne concernée.
- Le « **Traitement de Données à caractère personnel** » s'entend de toute opération ou ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des Données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, ainsi que le verrouillage, l'effacement ou la destruction,
- Le « **Sous-traitant** » s'entend de toute personne physique ou morale qui traite des Données à caractère personnel pour le compte du Responsable du traitement. Il s'agit donc en pratique des prestataires avec lesquels Bordeaux INP travaille et qui interviennent sur les Données à caractère personnel collectées par Bordeaux INP,
- Les « **Personnes concernées** » sont les personnes qui peuvent être identifiées, directement ou indirectement et leurs Données à caractère personnel font l'objet d'une collecte par le Responsable du traitement. Dans le cadre de la présente politique de confidentialité, ce terme désigné l'ensemble des personnels et assimilés de Bordeaux INP :
 - o Tous les enseignants-chercheurs, enseignants du second degré, enseignants associés, attachés temporaires d'enseignement de recherche, doctorants contractuels et vacataires sans discrimination d'heures d'enseignements effectuées dans l'année,
 - o Personnels administratifs et techniques (BIATSS),

- Étudiants embauchés ponctuellement par l'établissement, pour une mission liée à l'activité de Bordeaux INP,
 - Personnels mis à disposition de Bordeaux INP,
 - Stagiaires,
 - Candidats à un poste au sein de Bordeaux INP.
- Les « **Destinataires** » des Données s'entendent des personnes physiques ou morales qui reçoivent communication des Données à caractère personnel. Les destinataires des Données peuvent donc être aussi bien des agents de Bordeaux INP, que des organismes extérieurs (organisme sociaux, établissements bancaires, centre des impôts, etc.).

Le RGPD prescrit que les Personnes concernées soient informées de leurs droits de manière concise, transparente, compréhensible et aisément accessible.

L'Institut Polytechnique de Bordeaux, désigné « Bordeaux INP », s'engage à tout mettre en œuvre pour protéger les Données personnelles qu'il traite, en conformité avec les réglementations européennes et françaises applicables.

La présente politique de confidentialité (ci-après : « Politique de confidentialité ») est destinée à informer sur les finalités et les conditions dans lesquelles Bordeaux INP traite les Données personnelles des Personnes concernées.

Bordeaux INP invite les Personnes concernées à prendre le temps de lire la présente Politique de confidentialité, afin de disposer de toutes les informations utiles leur permettant de comprendre l'usage réalisé de leurs Données personnelles et d'exercer librement et pleinement les droits qui leurs sont garantis par les lois applicables et par cette Politique de confidentialité.

2. Objet

Pour satisfaire à son bon fonctionnement, Bordeaux INP est tenu de mettre en œuvre et d'exploiter des Traitements de Données à caractère personnel relatifs aux Personnes concernées.

La Politique de confidentialité a pour objet de satisfaire à l'obligation d'information de Bordeaux INP et ainsi de formaliser les droits et les obligations des Personnes concernées, au regard du Traitement de leurs Données à caractère personnel.

3. Portée

La Politique de confidentialité a vocation à s'appliquer dans le cadre de la mise en place des différents Traitements des Données à caractère personnel des Personnes concernées, quel que soit leur statut.

Elle ne porte que sur les Traitements dont Bordeaux INP est Responsable du traitement et ne vise donc pas les traitements qui ne seraient pas initiés, exploités et validés par Bordeaux INP.

Les Traitements de Données à caractère personnel peuvent être gérés directement par Bordeaux INP ou par le biais de Sous-traitants désignés par Bordeaux INP.

La présente Politique de confidentialité doit s'associer à tout autre document pouvant s'appliquer au sein de Bordeaux INP, notamment la charte d'utilisation des moyens et outils d'information et de communication de Bordeaux INP ou la charte d'utilisation des ressources informatiques de Bordeaux INP par des personnes administrant leur poste de travail par exemple.

4. Disposition générales

4.1 Loi applicable et autorité administrative compétente

La Politique de confidentialité est régie par le Règlement Général sur la Protection des Données personnelles n°2016/679 (« RGPD ») et par la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (« Loi Informatique et Libertés »), sous le contrôle réglementaire de l'autorité française de protection des données personnelles, la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés – www.cnil.fr).

4.2 Responsable des traitements :

Il s'agit de l'Institut Polytechnique de Bordeaux désigné « Bordeaux INP », établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (constitué sous la forme d'un grand établissement régi par le décret n° 2009-329 du 25 mars 2009 modifié), sous SIRET 13000635600013, ayant son siège 1 rue du docteur Albert Schweitzer, 33400 Talence.

4.3 Principe généraux

Aucun Traitement n'est mis en œuvre par Bordeaux INP, concernant des Données à caractère personnel des Personnes concernées, s'il n'a pas été préalablement approuvé par la direction de l'établissement et s'il ne répond pas aux principes généraux du RGPD.

4.4 Opposabilité

La présente Politique de confidentialité est opposable :

- A Bordeaux INP, en sa qualité de Responsable du traitement, au sens du RGPD,
- A ses personnels et assimilés,
- Aux personnes Destinataires à qui Bordeaux INP communique ces Données,
- Aux prestataires Sous-traitants qui traitent des Données personnelles pour le compte de Bordeaux INP.

4.5 Conditions Générales d'Utilisation

La Politique de confidentialité fait partie intégrante des conditions d'utilisation du site internet de Bordeaux INP et de ceux de ses composantes, et doit être lue conjointement à celles-ci (ces conditions sont accessibles à la rubrique Mentions légales : <https://www.bordeaux-inp.fr/fr/mentions-legales>).

4.6 Liens vers des sites Internet tiers

Bordeaux INP peut renvoyer vers des sites Internet ou applications qui sont exploités par des tiers. Bordeaux INP rappelle que la présente Politique de confidentialité ne s'étend pas à ces tiers sur lesquels Bordeaux INP n'a aucun contrôle et pour lesquels Bordeaux INP ne peut être tenu responsable. Bordeaux INP encourage ses personnels et assimilés à prendre connaissance des politiques de confidentialité, procédures et pratiques de ces tiers.

5. Finalité et bases légales

Selon les cas, Bordeaux INP collecte et traite notamment les Données personnelles des Personnes concernées pour les finalités suivantes :

- Gestion et suivi des candidatures,
- Evaluation de la capacité du candidat à occuper l'emploi proposé,
- Convocations à des entretiens,
- Echanger avec les personnels et assimilés de Bordeaux INP en fonctions de leurs demandes,
- Gestion des fiches de renseignement des personnels et assimilés,
- Gestion du personnel et des carrières (classement, spécialisation, position, affectation),

- Gestion des congés et absences,
- Gestion des accidents du travail et de trajet, des maladies professionnelles et suivi des visites médicales,
- Gestion des horaires, des temps de présence et des modalités de travail,
- Évaluation du personnel,
- Assurance à Bordeaux INP de pouvoir contacter ses personnels et assimilés avec certitude dans le cadre de leurs relations avec l'établissement, notamment par la messagerie mise à disposition par Bordeaux INP,
- Suivi des demandes de formation et des périodes de formation effectuées,
- Gestion des accords du comité technique,
- Calcul et paiement des rémunérations principales et accessoires et des frais professionnels, ainsi que calcul des retenues déductibles ou indemnisables opérées conformément aux dispositions légales et conventionnelles applicables,
- Gestion des indemnités de départ à la retraite et calcul des engagements de départ,
- Calcul et paiement des allocations chômage d'aide au retour à l'emploi,
- Réalisation des opérations résultant de dispositions légales, des dispositions statutaires relatives à la fonction publique (loi 84-16) et tous les textes en découlant / Et les dispositions statutaires applicables aux enseignants-chercheurs (loi 84-431) et tous les textes en découlant et de stipulations contractuelles concernant :
 - o Les déclarations à l'administration fiscale et aux organismes de protection sociale, de retraite et de prévoyance,
 - o Le calcul des cotisations et versements donnant lieu à retenue à la source,
 - o La réalisation de tous traitements statistiques non nominatifs, liés à l'activité des personnels et assimilés de l'établissement,
 - o La fourniture des écritures de paie à la comptabilité.
- Gestion des élections professionnelles et institutionnelles,
- Gestion des annuaires internes, organigrammes et agendas professionnels,
- Gestion des dotations individuelles en fournitures et équipements,
- Suivi et maintenance du parc informatique,
- Gestion de la messagerie électronique professionnelle,
- Gestion des réseaux internes virtuels internes permettant la diffusion ou la collecte de données des personnels (intranet),
- Contrôle individuel de l'accès pour sécuriser l'entrée dans les bâtiments par l'intermédiaire de badges d'accès,
- Contrôle individuel de l'accès pour sécuriser les locaux faisant l'objet d'une restriction de circulation,
- Contrôle de l'accès au CROUS et gestion de la mise en place d'un système de paiement associé,
- Réalisation d'états statistiques,
- Construction d'états statistiques, et d'indicateurs de pilotage destinés à l'établissement, aux établissements membres de la convention de coordination territoriale en Nouvelle-Aquitaine, au ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ainsi que de structures publiques en charge d'études statistiques liées au domaine de l'enseignement et de la recherche,
- Réalisation d'enquêtes mises en œuvre par l'établissement,
- Utilisation de la vidéosurveillance des abords de l'établissement afin de lutter contre les dégradations à l'extérieur de l'établissement ou à toutes tentatives d'intrusion dans ce dernier par des personnes non autorisées,
- Utilisation de la vidéosurveillance de certaines zones au sein de l'établissement à des fins de sécurité des usagers et des biens et afin d'identifier les auteurs de vols, dégradations ou agressions éventuels,
- Respect des obligations légales de traçabilité des accès numériques de l'établissement,

- Organisation du programme éducatif annuel, les enseignements et les sessions d'examen, en présentiel ou en distanciel,
- Mise à disposition des enseignants-chercheurs de Bordeaux INP des contenus éducatifs et pédagogiques, des informations administratives relatives aux enseignements et au fonctionnement de l'établissement, ainsi que de la documentation en ligne via l'ENT (espace numérique de travail),
- Possibilité aux enseignants-chercheurs de créer un compte utilisateur en vue d'accéder à la plateforme pédagogique via l'ENT et/ou l'intranet de Bordeaux INP, et à l'ensemble des outils collaboratifs mis à disposition par Bordeaux INP,
- Analyse des usages faits de l'ENT et de l'ensemble des services numériques, afin d'améliorer les outils existants, ou de développer de nouveaux outils pédagogiques notamment sur support numérique,
- Mise à disposition des enseignants-chercheurs de Bordeaux INP les ressources documentaires proposées par les bibliothèques universitaires, gérer les prêts,
- Permettre la sauvegarde de documents et travaux pédagogiques et de recherche via l'ENT et/ou l'intranet,
- Permettre la consultation des dossiers pédagogique des usagers (agenda, note, résultats examens, contacts professeurs),

Bordeaux INP collecte et traite les Données personnelles des Personnes concernées conformément aux bases légales prévues par l'article 6 du RGPD. Les Personnes concernées sont informées que la collecte de leurs Données à caractère personnel est nécessaire à l'exécution de leurs fonctions ou résulte d'obligations légales et réglementaires de Bordeaux INP. Lorsque la collecte et le traitement de Données personnelles sont fondés sur la base du consentement de la Personne concernée, celle-ci dispose toujours de la faculté de retirer son consentement.

6. Nature des données collectées

Dans le cadre de ses missions et de son activité, Bordeaux INP collectera auprès des Personnes concernées de Bordeaux INP des Données à caractère personnel les concernant, telles qu'elles sont définies par le RGPD (toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale).

Les Données personnelles des Personnes concernées collectées et traitées par Bordeaux INP, dans le cadre de ses missions et de son activité sont notamment :

- L'identité et les coordonnées : civilité, nom, prénoms, adresse postale, numéros de téléphone, adresses de courrier électronique, date de naissance et lieu de naissance, nationalité, photo, photocopie d'une carte nationale d'identité, numéro sécurité sociale, RIB,
- La situation familiale, économique et financière : vie maritale, catégorie socioprofessionnelle et profession des parents, service national, enfants, conjoint, revenus du foyer,
- Les données de santé nécessaires à l'exécution des fonctions des personnels et assimilés de Bordeaux INP (dont la reconnaissance d'un handicap),
- La vie professionnelle : CV, lettre de motivation, copie des diplômes obtenus, lettre de recommandation, distinctions, contrats de travail,
- Les données à caractère personnel d'un référent académique ou professionnel : nom, prénom, titre, adresse email, établissement.

Bordeaux INP est susceptible de proposer aux Personnes concernées de fournir certaines Données à caractère personnel à des fins de communication et prospection (envoi de newsletters, d'invitations aux événements, etc.). Les Personnes concernées peuvent dans ce cas explicitement et librement consentir ou non à la collecte et au Traitement de leurs Données à caractère personnel à ces fins. Elles ont également la possibilité, à tout moment de pouvoir se désabonner, a minima par mail, voire par le biais d'une interface dédiée, ou d'une demande auprès du Délégué à la protection des données, tel que visé à l'article 17, ci-dessous.

7. Origine des données collectées

Les Données personnelles collectées par Bordeaux INP sont soit collectées directement par lui, soit collectées de manière indirecte.

7.1 Données collectées directement auprès des Personnes concernées

La collecte directe des données prend différentes formes :

- Données collectées lors du recrutement et les fonctions des Personnes concernées,
- Données techniques (données de connexion ou de trafic) liées à l'usage des services informatique ou numérique de Bordeaux INP.

7.2 Données collectées de manière indirecte

La collecte indirecte des données prend différentes formes :

- Données collectées par les administrations, ancien employeur,
- Données collectées via les organismes publics et sociaux.

8. Destinataires des données – habilitation et traçabilité

Bordeaux INP s'assure que les Données personnelles ne soient accessibles qu'à des Destinataires internes ou externes autorisés. Les Destinataires des Données à caractère personnel des Personnes concernées sont soumis à une obligation de confidentialité.

Pourront notamment être Destinataires de ces Données à caractère personnel :

- Interne : Direction des Ressources Humaines, Direction du Système d'Information, Direction financière, Direction de Gestion du Patrimoine, délégués syndicaux, représentants du personnel, contrôleurs de gestion et audit, médecin de prévention,
- Externe : cabinet de recrutement, URSSAF, organismes de formation, organismes sociaux, organismes financiers, administration, l'autorité de tutelle, administrations, les services statistiques ministériels, l'INSEE, le CEREQ, les organismes de protections sociales.

Pour les enseignants-chercheurs

- o Les établissements universitaires, écoles et établissements publics partenaires de Bordeaux INP,
- o Les éditeurs de contenus ou de services pédagogiques liés à Bordeaux INP ou accessible via l'ENT,
- o Les laboratoires de recherches en cotutelle et partenaire de Bordeaux INP,
- o Les partenaires de Bordeaux INP tels que d'autres établissements publics (ex/ CNRS INRA).

Bordeaux INP décide quel Destinataire pourra avoir accès à quelle Donnée selon une politique d'habilitation définie. La politique d'habilitation est régulièrement mise à jour et tient compte des arrivées et des départs des agents publics et contractuels de Bordeaux INP ayant accès aux Données.

Si un personnel ou assimilé se rend compte qu'il dispose d'un accès à des Données personnelles auxquelles il ne devrait pas avoir accès, il a pour obligation de prévenir sans délais la direction du système d'information ou la direction des ressources humaines. Les Personnes concernées sont informées que tous les accès concernant des Traitements relatifs à leurs Données à caractère personnel font l'objet d'une mesure de traçabilité.

Par ailleurs, les Données à caractère personnel pourront être communiquées à toute autorité légalement habilitée à en connaître. Dans ce cas, Bordeaux INP n'est pas responsable des conditions dans lesquelles les personnels de ces autorités ont accès et exploitent les Données.

9. Durées de conservation

La durée de conservation des Données personnelles est définie par Bordeaux INP au regard des contraintes légales et contractuelles qui pèsent sur lui et à défaut en fonction de ses besoins.

Ces durées maximales s'appliquent sauf si les Personnes concernées demandent l'effacement ou la cessation d'utilisation de leurs Données personnelles avant l'expiration de celles-ci pour un motif compatible avec toute obligation légale qui pourrait s'imposer à Bordeaux INP.

Traitement concerné	Durée de conservation des Données collectées
Candidature et recrutement	Destruction immédiate si le candidat n'est pas retenu ni pour le poste à pourvoir ni dans le cadre d'un futur recrutement. Possibilité de conserver le CV pendant 2 ans après le dernier contact avec le candidat, sauf contre-indication du candidat.
Gestion administrative des personnels et assimilés	Les données sont conservées par les services gestionnaires pour la période d'emploi de la Personne concernée. Elles peuvent toutefois être conservées 5 ans en archivage intermédiaire à compter du départ du personnel.
Gestion de la paie	Gestion de la paie : 5 ans à compter du versement de la paie. Les informations relatives aux motifs des absences ne sont pas conservées au-delà du temps nécessaire à l'établissement des bulletins de paie. Les informations nécessaires à l'établissement des droits du personnel, notamment des droits à la retraite, peuvent être conservées sans limitation de durée.
Badges sur le lieu de travail	Éléments d'identification du personnel : 5 ans maximum après le départ de l'établissement.

	Éléments relatifs aux déplacements des personnes : pas plus de trois mois. Si finalité de contrôle du temps de travail : 5 ans. Données relatives aux motifs d'absence : 5 ans, sauf dispositions législatives contraires
Vidéosurveillance/vidéoprotection	1 mois à compter de la captation des images
Données de connexion	6 mois

Les Données personnelles collectées seront conservées conformément à la législation en vigueur et aux délais de prescription applicables.

Passé les délais fixés, les Données personnelles sont soit supprimées, soit conservées après avoir été anonymisées, notamment pour des raisons d'usages statistiques, soit archivés afin de répondre aux obligations légales applicables.

Il est rappelé aux Personnes concernées que la suppression ou l'anonymisation sont des opérations irréversibles et que Bordeaux INP n'est plus, par la suite, en mesure de les restaurer.

10. Les droits des Personnes concernées

Au titre de la réglementation, les Personnes concernées disposent de différents droits parmi lesquels :

10.1 Droit de confirmation et droit d'accès

Toute Personne concernée dispose d'un droit de demander à Bordeaux INP la confirmation que des Données personnelles le concernant sont ou non traitées. Elle dispose d'un droit d'accès à ses Données personnelles détenues et traitées par Bordeaux INP et d'en obtenir une copie papier ou électronique.

10.2 Mise à jour – actualisation et droit de rectification et de suppression

Afin de permettre une mise à jour régulière des Données à caractère personnel collectées par Bordeaux INP, l'établissement pourra solliciter la Personne concernée qui aura pour obligation de satisfaire aux demandes de l'établissement. En cas de modification de ses informations personnelles par Bordeaux INP, elle en sera informée.

La Personne concernée dispose également d'un droit à la rectification de ses Données personnelles.

Pour ce faire, Bordeaux INP met à sa disposition tous les moyens nécessaires en ligne ou hors ligne pour qu'elle leur fasse part de toute modifications/suppression sur les Données à caractère personnel détenues par Bordeaux INP, les rectifications/suppression interviennent, sauf cas exceptionnel motivé, dans un délai bref.

La Personne concernée est informée que Bordeaux INP ne procédera à aucune modification/suppression dite de « confort », seules des modifications/suppression substantielles sur l'état civil, l'identité et les coordonnées de la Personne concernée seront réalisées.

Dans la mesure du possible, Bordeaux INP répercute ces rectifications/suppression auprès des personnes auxquelles il a transmis les Données à caractère personnel. Cette obligation ne saurait

toutefois s'imposer lorsqu'une telle démarche s'avère impossible ou exige des efforts disproportionnés.

10.3 Droit à l'effacement

Bordeaux INP se voit conférer par la Personne concernée un droit d'usage et de traitement de ses Données à caractère personnel pour les finalités associées à ses fonctions au sein de Bordeaux INP.

Le droit à l'effacement de la Personne concernée ne sera pas applicable dans les cas où le Traitement est mis en œuvre pour répondre une obligation légale ou la réalisation d'une mission de service public.

Les Données enrichies qui sont le fruit d'un travail de traitement et d'analyse de Bordeaux INP, demeurent la propriété exclusive de l'établissement.

En dehors de cette situation, la Personne concernée pourra demander l'effacement de ses Données dans les cas limitatifs suivants :

- Les Données à caractère personnel ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées d'une autre manière,
- Lorsque la Personne concernée retire le consentement sur lequel est fondé le Traitement et qu'il n'existe pas d'autre fondement juridique au Traitement,
- La Personne concernée s'oppose à un Traitement fondé sur l'exécution d'une mission d'intérêt public ou une obligation légale et qu'il n'existe pas de motif légitime impérieux ou légale pour le Traitement,
- La Personne concernée s'oppose à un Traitement de ses Données à caractère personnel à des fins de prospection, y compris au profilage,
- Les Données à caractère personnel ont fait l'objet d'un traitement illicite,
- Les Données à caractère personnel doivent être effacées pour respecter une obligation légale qui est prévue par le droit de l'Union ou par le droit de l'État-membre ou par le droit d'un état tiers auquel Bordeaux INP est soumise.

10.4 Droit à la limitation

Dans certains cas, la Personne concernée pourra demander que le Traitement de ses Données personnelles soit limité.

La Personne concernée est informée qu'elle n'aura pas a priori à exercer ce droit dans la mesure où les Traitements opérés par Bordeaux INP sont licites et que toutes les Données à caractère personnel collectées sont nécessaires à l'exécution de la relation entre Bordeaux INP et les Personnes concernées.

10.5 Droit d'opposition

Les Personnes concernées ont la possibilité de s'opposer, pour des motifs légitimes, à figurer dans un fichier, et peuvent refuser sans avoir à se justifier, que les Données qui la concernent soient utilisées à des fins de prospection commerciale.

10.6 Décision individuelle automatisée

Il est rappelé aux Personnes concernées que Bordeaux INP ne met pas en œuvre, hormis dans le cadre d'obligations légales, de Traitements basés sur une décision individuelle automatisées. Bordeaux INP peut cependant mettre en œuvre des Traitements s'inscrivant dans le cadre d'une aide à la décision.

10.7 Droit post mortem

Les Personnes concernées sont informées qu'elles disposent du droit de formuler des directives concernant la conservation, l'effacement et la communication de leurs Données personnelles post-mortem.

10.8 Droit de réclamation auprès de la CNIL

La Personne concernée par le Traitement de ses Données à caractère personnel est informée de son droit d'introduire une plainte auprès d'une autorité de contrôle, à savoir la CNIL, si celui-ci estime que le Traitement de Données à caractère personnel le concernant n'est pas conforme au RGPD.

10.9 Modalités d'exercices des droits

Les Personnes concernées peuvent exercer l'ensemble de leurs droits détaillés ci-dessus en adressant une demande écrite au Délégué à la protection des données de Bordeaux INP à l'adresse visée à l'article 17 ci-dessous, accompagnée d'une copie d'un justificatif d'identité.

Conformément à la réglementation sur la protection des données à caractère personnel, la Personne concernée est informée qu'il s'agit d'un droit individuel qui ne peut être exercé que par elle relativement à ses propres informations : pour des raisons de sécurité, le Délégué à la protection des données de Bordeaux INP devra donc vérifier son identité afin d'éviter toute communication d'informations confidentielles à une personne autre que la Personne concernée.

Bordeaux INP efforcera de répondre aux demandes dans les meilleurs délais et dans les conditions prévues par la réglementation applicable. Néanmoins, dans certains cas, il est possible que Bordeaux INP ne soit pas en mesure d'y répondre favorablement afin de respecter des obligations légales ou contractuelles.

La Personne concernée est informée que l'exercice de ses droits ne peut porter sur des informations ou données confidentielles ou encore pour lesquelles la loi n'autorise pas la communication.

Si elle présente sa demande d'exercice de droits par voie électronique, les informations demandées lui seront fournies sous une forme électronique d'usage courant, sauf demande contraire.

La Personne concernée peut toujours exercer ses droits de manière raisonnable. Toutefois, En cas de demande répétée, Bordeaux INP pourra exiger la prise en charge financière de ce coût par la Personne concernée. L'exercice des droits de cette dernière ne doit pas être exercé de manière abusive, c'est-à-dire réalisé de manière régulière dans le but de saturer le service concerné, ou un autre but qui ne correspond pas à l'esprit et la lettre de la réglementation.

11. Caractère facultatif ou obligatoire des réponses

La Personne concernée est informée sur chaque formulaire de collecte des Données à caractère personnel du caractère obligatoire ou facultatif des réponses par la présence d'un astérisque.

Dans le cas où des réponses sont obligatoires, leur absence pourra entraîner le non-traitement de la demande, ou son rejet.

12. Données des réseaux sociaux

Bordeaux INP s'interdit d'exploiter, sans l'accord préalable de la Personne concernée, les Données personnelles et les informations d'ordre privée, même si elles sont rendues publiques et diffusées par cette dernière sur ses réseaux sociaux.

La Personne concernées reconnaît toutefois que toute contribution personnelle de ses personnels et assimilés laissée dans les espaces communautaires ou de publication de Bordeaux INP sera conservée, sauf opposition du contributeur (ex/ réseaux sociaux de Bordeaux INP - LinkedIn -, et réseaux privés en lien avec Bordeaux INP - pages dédiées à Bordeaux INP, à ses écoles, ou aux bureaux des étudiants).

13. Sécurité

Il appartient à Bordeaux INP de définir et de mettre en œuvre les mesures techniques de sécurité, physique ou logique, qu'elle estime appropriées pour lutter contre la destruction, la perte, l'altération ou la divulgation non autorisée des Données personnelles de manière accidentelle ou illicite.

Pour ce faire, Bordeaux INP peut se faire assister de tout tiers de son choix pour procéder, aux fréquences qu'elle estimera nécessaire, à des audits de vulnérabilité ou des tests d'intrusion.

En tout état de cause, Bordeaux INP s'engage, en cas de changement des moyens visant à assurer la sécurité et la confidentialité des Données à caractère personnel, à les remplacer par des moyens d'une performance supérieure. Aucune évolution ne pourra conduire à une régression du niveau de sécurité.

En cas de sous-traitance d'une partie ou de la totalité d'un traitement de Données à caractère personnel, Bordeaux INP s'engage à imposer contractuellement à ses Sous-traitants des garanties de sécurité par le biais de mesures techniques de protection de ces données et les moyens humains appropriés.

14. Sous-traitance

Bordeaux INP informe les Personnes concernées qu'il pourra faire intervenir tout Sous-traitant de son choix dans le cadre du Traitement de leurs Données à caractère personnel. Dans ce cas, Bordeaux INP s'assure du respect par le Sous-traitant de ses obligations en vertu du RGPD.

15. Violation de données

En cas de violation de Données à caractère personnel, Bordeaux INP s'engage à le notifier à la CNIL dans les conditions prescrites par le RGPD.

Si ladite violation fait porter un risque élevé pour les Personnes concernées et que les données n'ont pas été protégées, Bordeaux INP :

- En avisera les personnes concernées par la violation,
- Communiquera aux personnes concernées par la violation les informations et recommandations nécessaires.

16. Flux transfrontaliers

Bordeaux INP se réserve seul le choix d'avoir ou non des flux transfrontières pour les Données à caractère personnel qu'il collecte et qu'il traite.

En cas de transfert de Données à caractère personnel vers un pays tiers à l'Union Européenne ou vers une organisation internationale, Bordeaux INP s'assurera du respect du RGPD.

Les dispositions relatives aux flux transfrontières sont opposables à Bordeaux INP, sauf dans les cas dérogatoires prévus à l'article 49 du RGPD.

17. Délégué à la protection des données

Bordeaux INP a désigné un Délégué à la protection des données.

17.1. Contact du Délégué à la protection des données

Pour toute information ou exercice des droits « Informatique et Liberté » sur les traitements des Données personnelles gérés par Bordeaux INP, la Personne concernée peut contacter le Délégué à la protection des données (DPD) de Bordeaux INP :

- Par courrier électronique à l'adresse dpd@bordeaux-inp.fr,
- Par courrier postal à l'adresse suivante : Bordeaux INP - A l'attention du délégué à la protection des données (DPD), Avenue des facultés, CS 60099 - 33405 Talence Cedex

Si la Personne concernée souhaite obtenir une information particulière ou souhaite poser une question particulière, il lui sera possible de saisir le Délégué à la protection des données qui lui donnera une réponse dans un délai raisonnable au regard de la question posée ou de l'information requise.

En cas de problème rencontré avec les Traitements des Données à caractère personnel, la Personne concernée pourra saisir le Délégué à la protection des données désigné.

17.2. Saisine du Délégué à la protection des données

Avant la mise en place de tout outil susceptible d'opérer un Traitement de Données à caractère personnel, les personnels de Bordeaux INP doivent saisir le Délégué à la protection des données, le Responsable de la Sécurité du Système d'Information, et le Direction du Système d'Information. Ces trois autorités donneront un avis, défavorable ou favorable (avec ou sans réserve), qui sera soumis le cas échéant à l'arbitrage de la direction de l'établissement.

Les personnels de Bordeaux INP doivent également saisir le Délégué à la protection des données dès qu'ils constatent une violation de Données à caractère personnel, ou qu'ils sont saisis d'une demande d'exercice de droits d'une Personne concernées par un Traitement de Données à caractère personnel.

17.3. Documentation de la conformité

Le Délégué à la protection des données est un acteur majeur du respect de l'obligation faite aux établissements de documenter la conformité de leurs activités au RGPD. Pour se faire, le Délégué à la protection des données pilote trois actions principales :

- La tenue du registre des Traitements de Données à caractère personnel opérés par l'établissement
- L'étude de l'analyse d'impact relative à la protection des données des Traitements nécessitant une telle analyse
- La sensibilisation des personnels et des usagers au RGPD.

18. Mise à jour de la Politique

La présente Politique de confidentialité peut être modifiée ou aménagée à tout moment par Bordeaux INP, notamment en cas d'évolution légale, jurisprudentielle, des décisions et recommandations de la CNIL ou des usages.

Bordeaux INP encourage les Personnes concernées à consulter régulièrement cette page pour prendre connaissance des modifications et rester informés sur les mesures que Bordeaux INP prend pour protéger leurs Données personnelles.

Mise à jour le 1^{er} décembre 2022 - Tous droits réservés.